

AVIS INTERNET

MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE : EVOLUTION DES OUTILS DE GESTION DE LA LIQUIDITE (LMT) SUR LE COMPARTIMENT OFI INVEST ESG EURO CREDIT BOND 1-3

- Code ISIN - Action I : FR0000979866
- Code ISIN - Action R : FR0011799931
- Code ISIN - Action RF : FR0013308921
- Code ISIN - Action N : FR0014010Q34
- Code ISIN – Action VYV Obligations Court Terme : FR0014012C12

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire du Compartiment **OFI INVEST ESG EURO CREDIT BOND 1-3** de la SICAV GLOBAL SICAV, géré par Ofi Invest Asset Management (ci-après la « Société de Gestion ») et nous vous remercions de votre fidélité.

La réglementation évolue et introduit **à compter du 16 avril 2026**, l'obligation pour les Sociétés de gestion de sélectionner au moins deux outils de gestion de la liquidité (LMT¹) pour les OPC qu'elle gère. Ces outils de gestion de la liquidité peuvent être : *les gates, l'extension des préavis de rachats, les frais de remboursement acquis, le swing pricing, les droits d'entrée/de sortie ajustables (ADL²), le dual pricing et les rachats en nature (ce dernier ne pouvant être utilisé que pour les demandes de rachats venant de clients professionnels).*

La Société de gestion a donc évalué l'adéquation de ces outils avec la stratégie d'investissement poursuivie, le profil de liquidité et la politique de remboursement de votre Compartiment et a choisi en complément du mécanisme de Gates en place sur le Compartiment **d'y adjoindre un mécanisme de swing pricing** dont le descriptif est intégré dans le prospectus de l'OPC.

Le Compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du Compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Compartiment.

Le mécanisme de swing pricing a pour objectif de réduire pour les porteurs existants les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats. Ce mécanisme de gestion de la liquidité est destiné à être utilisé en situation normale de marché et permet de veiller au traitement équitable des porteurs

¹ Liquidity Management Tools – ² Anti-Dilution Levy

Cette évolution réglementaire n'est pas soumise à agrément et l'information des actionnaires se fait par tout moyen.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des OPC actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du **16 avril 2026**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT